



DIVISION DE STRASBOURG

Strasbourg, le 3 mai 2021

N° Réf : CODEP-STR-2021-021521
N/Réf. Dossier : INSSN-STR-2021-0829

Monsieur le directeur du centre nucléaire
de production d'électricité de Cattenom
BP n°41
57570 CATTENOM

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de Cattenom
Inspection du 13 avril 2021
Thème «Inspection de chantier sur l'arrêt pour visite décennale du réacteur n°3 »

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection inopinée a eu lieu le 13 avril 2021 au centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom dans le cadre de l'arrêt pour visite décennale du réacteur n°3.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 13 avril 2021 portait sur le contrôle des interventions réalisées par les agents du CNPE de Cattenom et les entreprises prestataires dans le cadre de l'arrêt pour visite décennale du réacteur n°3. Les inspecteurs ont vérifié, sur différents chantiers, le respect par le CNPE et ses prestataires des règles de radioprotection, de sécurité, d'assurance qualité et de contrôle des interventions.

Au cours de cette inspection, les inspecteurs ont en particulier contrôlé les chantiers et thématiques suivantes :

- Remplacement de conduits et colonnes thermocouple (RCTC),
- Changement des électroaimants des soupapes SEBIM,
- Coupe-soude du robinet 3RCP417VP,
- Remplacement des tuyauteries SFI à l'ouvrage d'aménée et rejet (OAR),
- Diesel LHP,
- Salle de commande.

Par ailleurs, en complément à leur inspection du 23 mars 2021, les inspecteurs se sont rendus sur le chantier de la pompe 3RCV191PO afin de vérifier que le document de suivi d'intervention (DSI) avait bien pris en compte les évolutions concernant le type d'huile utilisé pour le circuit hydraulique de commande suite au remplacement de la pompe principale et les exigences de fixation des capteurs de fin de course.

A l'issue de cette inspection et sur la base des chantiers inspectés, les inspecteurs constatent que les activités se déroulent conformément à l'attendu. Les inspecteurs notent toutefois que les efforts, dont les premiers résultats sont visibles, sur la propreté et la tenue des chantiers sont à poursuivre.

A. Demandes d'actions correctives

Diesel LHP

Le diesel LHP a fait l'objet de plusieurs événements fortuits dans le cadre de sa maintenance. Depuis le 9 avril 2021 le diesel LHP est requis. Les inspecteurs se sont rendus au local LHP pour vérifier l'état général du local. Ils ont constaté plusieurs taches d'huile au sol, sans pour autant identifier d'écoulement, au niveau des cylindres 8-9 et du cylindre 2. Ils ont examiné les demandes de travaux en cours ainsi que le relevé de la ronde « conduite ». Les inspecteurs ont aussi demandé le bilan gestionnaire du changement de voie ECU60. Ils ont constaté qu'aucune remontée d'information, ni planification d'intervention n'a été faite afin d'identifier l'origine de cette présence d'huile au sol.

Demande n°A.1-1 : ***Je vous demande d'engager les actions correctives nécessaires et de m'indiquer les causes de ces fuites.***

De plus les inspecteurs ont constaté l'absence d'étiquette, indiquant la nature des produits contenus, sur deux isocontainers non vides présents dans la cour extérieure au local diesel.

Demande n°A.1-2 : ***Je vous demande de procéder à l'étiquetage des isocontainers et à leur évacuation s'ils ne sont pas utiles à l'exploitation des groupes électrogènes de secours.***

Salle de commande

Lors de leur passage en salle de commande du réacteur 3, alors que les essais du diesel d'ultime secours DUS étaient en cours, les inspecteurs ont constaté une très forte et très incommodante odeur provenant manifestement de la combustion des diesels. Cette odeur, synonyme d'une pollution de l'air ambiant, si elle devait persister et s'aggraver en cas de fonctionnement prolongé du DUS, pourrait pénaliser les actions de sûreté engagées par l'équipe présente en salle de commande. Par ailleurs, celle-ci est susceptible de présenter un risque pour la santé des personnels.

Demande n°A.2 : ***Je vous demande d'engager les actions correctives pour résorber ce problème. Vous m'indiquerez les actions que vous avez déjà réalisées notamment en ce qui concerne les risques pour la santé des personnels et les contrôles de la qualité de l'air ambiant en salle de commande.***

B. Compléments d'information

Circuit SFI dans l'OAR

Dans le cadre du processus de traitement des écarts identifiés sur le risque de rupture des tuyauteries JPP et SFI vous avez engagé un remplacement de certaines tuyauteries de filtration d'eau brute (circuit SFI) au niveau de l'OAR. Les inspecteurs se sont rendus dans l'OAR dédié aux réacteurs 3 et 4. Ils ont constaté un défaut de collecte de la fuite du presse étoupe de la pompe 3SFI011PO et la présence importante d'eau en sous-bassement de cette pompe.

De plus, le local des chambres des compensateurs du circuit d'eau brute secourue (SEC) était inondé avec une fuite identifiée depuis le 22 juillet 2019.

Demande n°B.1 : ***Je vous demande de m'indiquer les actions engagées afin de résorber ces écarts et les raisons du délai de traitement de ces fuites.***

Modification PNXX3721A remplacement des électroaimants des soupapes SEBIM

Dans le cadre de la modification PNXX3721A, de nouveaux électroaimants doivent être implantés en remplacement des anciens sur les soupapes SEBIM. Pour satisfaire à l'exigence concernant le rayon de courbure du flexible de commande à billes, vous avez dû décaisser le sol sous les armoires afin de dégager un espace libre permettant de positionner, sans contact avec le plancher, le flexible de commande à billes.

Vous nous avez communiqué la position de votre division d'ingénierie DIPDE concernant les conditions de réalisation de ce décaissement.

Demande n°B.2 : ***Je vous demande de me présenter les éléments justifiant de la conformité des travaux de décaissements réalisés avec les préconisations de votre ingénierie.***

C. Observations

C.1 Comptage des personnes entrant dans le bâtiment réacteur (BR)

Les inspecteurs ont constaté que le système de comptage des entrées BR ne permettait pas de visualiser la totalité des entrées sur les deux niveaux 6,60 et 22 m depuis 10 jours. En cas d'évacuation du bâtiment réacteur en urgence ce défaut de comptage global pourrait être problématique.

Vous voudrez bien me faire part sous deux mois, des remarques et observations ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le chef de la division de Strasbourg

Signé par

Pierre BOIS

